

Présentation de la convention FIPHFP au ministère

Après la négociation d'un accord sur la mise en œuvre de mesures complémentaires pour les agent.es en situation de handicap des MEF, l'administration a négocié de son côté le renouvellement de la convention qui le lie au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion Professionnelles des personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Cette convention est renouvelée pour la 5^e fois. Elle porte à la fois sur des mesures concernant le financement des aides techniques complémentaires pour les agent.es en situation de handicap et sur le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi.

Solidaires Finances a souligné que le travail réalisé par la mission handicap était important et nécessaire. Il est indéniable que le fait qu'un accord avec les représentant.es du personnel ait été finalisé (la signature est prévue le 21 juin lors du CSAM) a joué dans la négociation. C'était le but, tant mieux ! Cependant **Solidaires Finances** a également relevé que les demandes du MEF à l'égard du FIPHFP aurait pu être plus importante, même si le montant négocié est en augmentation (4,5 M€ sur 3 ans contre 5 M€ sur 4 ans).

Aujourd'hui, et comme depuis de nombreuses années, le FIPHFP est en excédent et puis on voit croître de façon importante le nombre de bénéficiaires (+ 100 % en 2023) et des dépenses (+ 50 %). Ces demandes ne peuvent d'ailleurs qu'augmenter encore car on ne peut que constater des stratégies d'exclusion et d'autocensure. De plus, les handicaps invisibles (80 % des handicaps) ne sont pas pris en compte en termes d'adaptation des locaux. **Solidaires Finances** a ainsi insisté sur le fait que la création de salles de repos est indispensable aux agent.e.s en situation de handicap invisible.

✓ Parmi les questions importantes concernant tant la mise en œuvre de cette convention que de l'accord, se pose celle du devenir de la Mission Handicap, de son rôle et de son éventuel renforcement avec une question subsidiaire : le résultat d'un audit organisationnel qui a été réalisé en 2023 à la suite du fiasco de la collation des titres des agent.es permettant le décompte du nombre d'agent.es en situation de handicap. Sujet concomitant, celui des référents handicap qui n'occupent leur fonction qu'à temps partiel.

Solidaires Finances a rappelé que ce sujet avait été largement abordé dans le cadre de la négociation de l'accord et attend que les fiches de poste annoncées, qui devraient clarifier la charge de travail et le temps nécessaire pour des formations professionnalisantes, soient transmises aux représentant.es du personnel.

✓ Le décompte des personnes handicapées dans le document présenté aux organisations syndicales ne permet pas de se faire une idée réelle de l'adéquation des moyens mis en place au public.

Solidaires Finances a demandé, à nouveau, que les typologies de handicap soient indiquées. Également relevé, le nombre de médecins du travail notoirement insuffisant (100 médecins pour l'ensemble des agent.es du MEF) avec 11 départements sans médecin du tout. Ce qui pose problème d'une façon générale mais singulièrement plus pour les personnes en situation de handicap connaissant des difficultés de déplacement.

✓ Autres sujets d'inquiétudes l'application des articles 91, 92 et 93 de la LTFP. L'article 91 prévoit, à titre expérimental, la titularisation des PH à l'issue d'un contrat d'apprentissage. Cette expérimentation ne sera menée, pour le moment, qu'à la DGDDI. La DGFIP a annoncé aux organisations syndicales vouloir éventuellement tester cette possibilité en 2025, après études en 2024 : vu que c'est la direction qui embauche le plus d'agent.es en situation de handicap, c'est la moindre des choses !

✓ **L'article 92 concerne les aménagements d'épreuves de concours et pêche par sa mise en œuvre** : pour la personne handicapée n'ayant pas de RQTH, il est obligatoire d'obtenir un certificat médical pour bénéficier des aménagements adaptés... Cette visite chez le médecin est bien sûr payante pour l'agent.e!

✓ **Et l'article 93 porte sur la mise en place, aussi à titre expérimental, d'une procédure pour favoriser l'accès des fonctionnaires handicapés à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement.**

✓ **Autre question soulevée par Solidaires Finances, celle des partenariats.**

Pour **Solidaires Finances**, il est important d'élargir le cercle et d'aller à la rencontre de tous les acteurs en capacité d'apporter leur expérience et leur savoir-faire. Y compris se rapprocher des MDPH pour échanger sur les prestations qu'elles accordent de façon à ce que la réponse, l'aide complémentaire, apportée par la mission Handicap soit une réelle plus-value pour l'agent.e.

✓ **Solidaires Finances** est également intervenu sur les impacts pour les agent.es en situation de handicap que vont avoir les changements annoncés en matière d'organisation du travail (semaine en 4 jours) et nouveaux espaces de travail (flex office, densification de l'occupation...).

Pour **Solidaires Finances**, si le MEF veut mettre en place une politique réellement inclusive, il est primordial que, pour chacun de ces chantiers, la question du handicap, et plus justement DES handicaps, soit prise en compte et traitée !

